

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 27 septembre 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSÉS : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs :

Luc SOULARD avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Jean-Michel LUMEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Franck GAUTHIER avait donné pouvoir à Jérôme GUERRY

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **22. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2022 DES DELEGATAIRES** – Rapporteur : Jean-Louis LAUNAY

La Communauté de communes du Pays des Herbiers a pris la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2019.



En 2022, la gestion de l'assainissement collectif était déléguée sur les communes du territoire suivant 5 contrats distincts de délégation de service public, représentant les périmètres suivants :

- commune de Mouchamps,
- commune des Epesses,
- commune des Herbiers,
- commune de Mesnard la Barotière,
- communes de Beaurepaire, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes.

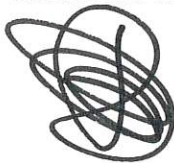
En application de l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique, le concessionnaire produit chaque année, pour chacun des périmètres, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Vu les rapports d'information à l'autorité concédante pour la gestion du service public d'assainissement collectif de l'année 2022 présentés aux membres de la commission Développement Durable / Environnement du 7 septembre 2022,

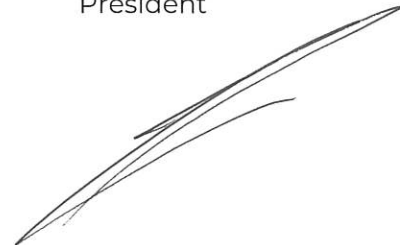
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2022,

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des rapports annuels 2022 des délégataires de l'assainissement collectif.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 04 OCT. 2023
Publié électroniquement le : 04 OCT. 2023

